

Règlement d'utilisation

La maison de l'US Ivry est utilisée exclusivement pour des activités de réunions ou festives organisées :

- par la direction du club omnisports,
- par les différentes sections sous la responsabilité de leur direction,
- exceptionnellement et après accord de la direction du club

Il ne peut y avoir d'utilisation personnelle.

Réservations

Les réservations sont faites, exclusivement par les directions des sections (signées obligatoirement par le président de section), au siège du club 17 rue Raspail, sur place (Elodie), par téléphone **01.45.15.07.90** ou email elodie@usivry.org (formulaire type).

Les salles sont attribuées :

- en fonction des disponibilités
- dans l'ordre des demandes
- en fonction de l'importance pour le fonctionnement du club (AG club, AG sections, réunions, soirées club et sections)

La capacité d'accueil de la salle étant de 150 personnes, merci de bien vouloir respecter celle-ci.

Les clefs sont à retirer au siège du club.

Fonctionnement

Chaque section utilisatrice doit :

- Laisser les locaux propres, en bon état, immédiatement utilisables.
- Remettre les meubles déplacés à leur place et empiler les chaises.
- Ranger les ordures dans les bacs à poubelles.
- Sortir les bacs à poubelles en fonction des jours de passage affichés à la maison du club (et rentrer les bacs en fin de soirée).
- Signaler immédiatement toute dégradation (constatée à l'arrivée ou causée pendant son occupation).
- Remettre les clefs immédiatement après utilisation dans la boîte aux lettres dans le mur de la piscine, ou les rapporter au siège du club.
- Afin de ne pas nuire au voisinage, la limite d'utilisation est fixée à 2h00.

En cas d'incident (coupure de courant, fuite d'eau) en dehors des heures de bureau, prévenir le standard de la mairie 01.49.60.25.08.

Section :

Nom :

Prénom :

Date de l'événement :

Heure de début : Heure de fin :

Date de la demande :

Motif de la demande :

**Pour que la demande soit validée,
le formulaire doit impérativement être retourné par le
président de la section par mail.**

La demande est acquise dès lors qu'elle est validée par le secrétariat.

Réponse du secrétariat du club :

Demande accordée

Demande refusée

Date :

Motif du refus :